

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 06 Février 2025**

**Membres présents : 8**

**Membres excusés : 2 NETILLARD François (procuration à BOUHELIER Vincent), FARNY Maud (procuration à BILLOD-MOREL Christian)**

**Membre absent : 0**

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 12 Décembre 2024*
  - *Centre de vacances*
  - *Vote des subventions aux associations*
  - *Renouvellement contrat nettoyage réservoirs*
  - *Déclaration d'intention d'aliéner*
  - *Affaires diverses*
    - *Offre de prix bois non soumis*
    - *Route barrée Port Titi*
    - *Devis sono Eglise*
    - *Parking plage*
    - *Mandat donné au centre de gestion pour consultation des organismes de mutuelle pour les agents*
    - *Divers*

**1. Approbation du compte rendu du 12 Décembre 2024**

Aucune observation, le compte-rendu du 12 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**2. Centre de vacances**

La communauté de communes Lacs et Montagnes du Ht Doubs a décidé de ne pas acquérir le bien car la personne qui souhaitait poursuivre la gérance du centre de vacances n'a pas donné suite.

Sur conseil de collègues maires, la commune a pris contact avec le CAUE. Un rdv a été fixé le mardi 11 février à 14 h pour une visite avant la réalisation d'une étude de faisabilité.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il est également en contact avec un investisseur qui souhaite acheter le bâtiment pour le transformer en logements.

La commune de Hornaing reste vendeur au prix de 1 800 000 €.

Le matériel (cuisine et une partie des équipements sportifs) a été vendu aux enchères.

**3. Subventions aux associations 2024**

Le conseil prend connaissance des montants votés en 2024. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de nouvelles sollicitations, notamment la marmite solidaire.

Le conseil reconduit les mêmes montants que l'an dernier pour les associations communales soit 620 €.

A cela s'ajoutent 80 € pour la Maison des Parents, 50 € pour les associations des EPHAD de Mouthe et Pontarlier (Pour un petit plus et Vivre ensemble), 50 € pour l'ADMR de Labergement Ste Marie, 40 € à l'association du comice de Pontarlier, 80 € à l'amicale des Sapeurs-pompiers rive gauche, 50 € à la Croix Rouge et 50 € à la Marmite solidaire.

**4. Renouvellement contrat de nettoyage des réservoirs**

Monsieur le maire présente le Contrat de nettoyage des réservoirs d'eau communaux avec Gaz et Eaux. Le Conseil accepte les conditions de ce contrat et autorise Monsieur le maire à signer ce contrat pour une durée de 2 ans.

## **5. Déclaration d'intention d'aliéner**

- Vente appartenant à Grosfillez Eric et Ausset Viviane (pré de la fontaine) à Faivre Lauriane et Besson Arnaud : la commune ne préempte pas.

## **6. Affaires diverses**

- Exploitation de bois non soumis : 35 m<sup>3</sup> de bois verts et 98 m<sup>3</sup> de secs et rouge. La scierie Renaud est saturée en volume de bois et ne peut acheter ce lot. La scierie Garnache nous propose d'acquérir ce lot au prix de 82 € / m<sup>3</sup> le bois vert et 35 € / m<sup>3</sup> le bois sec ou rouge. Accord du conseil pour cette offre de prix. Le lot de bois déposé le long de chez Benjamin n'a pas trouvé preneur du fait de sa mauvaise qualité.

La parcelle 1 située après Port Titi sera exploitée fin février, en accord avec le STA gestionnaire de la route départementale car cette coupe nécessite de barrer la route pendant les vacances scolaires. La route entre Les Grangettes et Oye-et-Pallet sera donc coupée dans les deux sens du 24 février au 8 mars 2025, de 8 h à 17 h.

- Sonorisation Eglise : présentation d'un devis de Vision Elec. A revoir avec lui pour faire évoluer ce chiffrage et demander un devis à une autre société.

Est évoqué également l'accès au clocher, notamment pour régler l'horloge de l'Eglise, à sécuriser éventuellement.

- Parking plage : une rencontre avec le personnel de la base nautique et l'agriculteur pour trouver une solution pour le stationnement estival à la plage a eu lieu début janvier. Il a été convenu de faire un essai en stationnant des voitures à gauche du chemin des tereaux en descendant, dans l'herbe, tout en laissant libre l'accès piéton/cycliste.

Le parking sera maintenu comme les années précédentes.

Un arrêté municipal précisera toutes les conditions et sera transmis à la gendarmerie.

- Vitesse route départementale : la commune n'a pas de retour des relevés réalisés par le STA, aux entrées de village.

Le Conseil prend connaissance du relevé communal des radars pédagogiques.

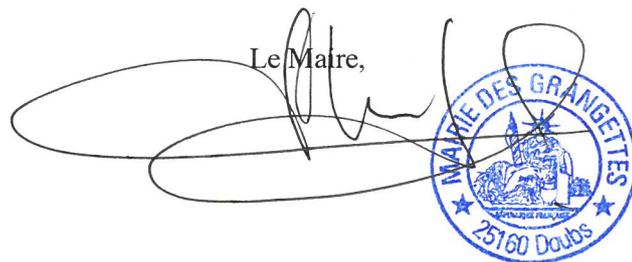
- La commune mandate le Centre de Gestion pour consulter des organismes de protection complémentaire afin de proposer une mutuelle aux agents.

- Tiercelet 2024 : organisation de distribution par les membres du Conseil municipal.

- 100 ans de Mme Monnot Hélène : la commune a proposé d'organiser une petite « cérémonie » mais au vu des risques sanitaires, il a été convenu avec la famille, une visite à domicile de la municipalité le jeudi 13 février à 16 h 30.

La séance est levée à 21 H 30  
Les Grangettes, le 7 février 2025.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES GRANGETTES' around the top edge and '25160 Doubs' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a flag on top. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.